

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 9 FEVRIER 2016

RENDU PUBLIC LE 10/02/2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 15 décembre 2015.

01 A 02/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 pour le budget principal de la Commune de Bagneux.

02/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 pour le budget annexe (Service Extérieur des Pompes Funèbres) de la Commune de Bagneux.

02 BIS/HABITAT

Le Conseil Municipal a autorisé les représentants de la Ville à la SEMABA , à la majorité absolue, d'approuver la cession à la SA HLM IDF HABITAT par la SEMABA de la totalité de son patrimoine locatif social constituant une modification substantielle de l'activité de cette SEM, qui n'exercera désormais plus son activité de construction et de gestion de logements locatifs sociaux, étant précisé que cette cession devra également faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMABA.

(Mesdames BOUDJENAH, SEISEN, OUALLI, MEKER et ADELAIDE et Messieurs LE THOMAS, CARTERON, BALUTCH, MARTIN n'ont pas pris part au vote)

03 A 06/ AMENAGEMENT URBAIN

03/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de l'avis favorable rendu par le Commissaire Enquêteur et de la recommandation émise portant sur la poursuite de la concertation sur le projet envisagé.

04/ Le Conseil Municipal a prononcé, à la majorité absolue, le déclassement du sentier des Sablons situé sur les parcelles AR n°176 et AR n°36 et le chemin piéton situé sur la parcelle AR n°39.

05/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à proposer en priorité la cession, conformément à l'article L.112-8 du Code de la voirie routière, au propriétaire de la parcelle AR n°99, de la portion du sentier des Sablons qui jouxte sa propriété, soit 143,80 m², au prix de 125 000 €.

06/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la désignation de Monsieur Roberto ROMERO AGUILA en charge du développement économique et économie sociale et solidaire, emploi et formation, marchés et commerce en tant qu' élu représentant de la Commune et Monsieur Bruno TUDER en tant qu' élu suppléant pour siéger à la Commission d'indemnisation amiable conjointe mise en place par la Société du Grand Paris dans le cadre des travaux de la ligne 15 et la RATP dans le cadre des travaux de la ligne 4.

07/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du SIGEIF.

08/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement à intervenir entre la CAF et la Ville de Bagneux pour le prolongement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, des agréments relatifs aux prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille » des centres sociaux et culturels Jacques Prévert et de la Fontaine Gueffier et a autorisé Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Le Conseil Municipal a accepté également, à l'unanimité, les avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la CAF 92 modifiant le mode de calcul de la prestation de service « Animation Collective Famille » et a autorisé Madame le Maire à les signer.

09/ EDUCATION

Le Conseil Municipal a modifié, à la majorité absolue, les périmètres scolaires des écoles du 1^{er} degré à partir de la rentrée scolaire 2019-2020. Les évolutions démographiques et urbaines prévisibles vont nécessiter une adaptation des secteurs scolaires en adéquation avec la livraison de deux nouveaux groupes scolaires, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2019-2020. Il y a donc lieu de modifier le ressort territorial déterminant la sectorisation pour chaque école selon la liste des rues affectées, afin de recréer une cohérence géographique des secteurs de la Commune à la rentrée scolaire 2019-2020.

10/ PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative au Lieu d'Accueil Enfants-parents à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à le signer.

11/ CULTURE

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'Association « Le Plus Petit Cirque du Monde – Centre des Arts du cirque et des cultures émergentes et a autorisé Madame le Maire de la signer.

12/ TARIFS

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à compter du 22 février 2016, les tarifs suivants pour les spectacles de la direction de la jeunesse :

- tarif jeune (- de 25 ans) et spectateur sans emploi, fixé à 5 €
- tarif jeunes (- de 25ans), à partir de 2 billets « jeune » achetés, fixé à 4 € par billet
- tarif adulte (+ 25 ans) en fonction du coût du spectacle comme suit :

Coût du spectacle	Prix de la place TTC
Inférieur à 4 000 €	8 €
De 4 000 € à 8 000 €	10 €
Au-dessus de 8 000 €	12 €

13 A 14/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

13/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le Groupe Hospitalier Paul Guiraud, l'Agence Régionale de Santé et l'Etablissement Public de Santé ERASME pour la création d'un Conseil Local de Santé Mentale et a autorisé Madame le Maire à la signer.

14/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de financement de remboursement des vaccins à passer avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire de la signer.

15 A 17 BIS/PERSONNEL

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants :

- un emploi de médecin de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 17h00 hebdomadaires pour la Direction de la Petite Enfance
- un emploi d'attaché – coordonnateur administratif de la Petite Enfance pour la Direction de la Petite Enfance
- un emploi d'attaché – coordonnateur du Conseil Local en Santé Mentale pour la Direction de la Santé Publique
- un emploi de conseiller principal de 2^{ème} classe des APS – Responsable de la Vie Associative pour la Direction de la Citoyenneté et de la vie des Quartiers

18/ VOEU

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité absolue, un voeu concernant la condamnation de prison à l'encontre de 8 militants syndicaux de Goodyear comme suit :

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant les 8 militants syndicaux « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ».

Pour la première fois sous le Vème République, des sanctions pénales viennent d'être requises par un Procureur de la République, pouvant aller jusqu'à la prison contre des syndicalistes qui ont participé avec les salariés à des actions pour empêcher la fermeture de leur usine et pour la défense de leurs droits.

Cette prise de position est une criminalisation dangereuse de l'action syndicale qui place le militant syndical au rang de délinquant.

Nous y voyons une atteintes aux libertés publiques dans notre pays. Et plus particulièrement une atteinte contre le droit du travail, contre la place et le rôle qu'il confère aux organisations syndicales dans les relations entre les salariés et les employeurs dans l'entreprise.

Il est inacceptable que les procureurs et les forces de polices soient plus conciliants avec les groupes industriels et financiers qu'avec des salariés défendant leur emploi, et ainsi briser toute opposition à la destruction des emplois et de l'industrie.

Nous nous associons pleinement à la pétition qui a déjà reçu plus de 150 000 signatures et appelons à soutenir le comité balnéolais de soutien à ces salariés qui s'est créé récemment.

Le conseil municipal de Bagneux appelle à l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.

Notre commune, riche de son histoire sociale, attachée aux libertés, a à cœur de défendre les **les droits conquis car il ne peut y avoir de nouvelles conquêtes sociales sans liberté syndicale.**